

CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

NEUVIÈME RÉUNION ANNUELLE
DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

RESUME SUCCINCT DES DEBATS

Samedi 31 mars 1973

KINSHASA

CPA/152

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE YACE

Président

La séance est ouverte à 9 heures 40.

Adoption du procès-verbal

Après intervention de ~~MM. Mammal et Marigoh~~ ~~deux~~ attirant l'attention sur des inexactitudes rédactionnelles, la Conférence adopte le procès-verbal de la séance du vendredi 30 mars 1973.

Rapport de M. Perret sur le 8e Rapport annuel d'activité du Conseil d' Association

M. BROEKSZ, dans une déclaration de vote, fait part de son intention de ne pas voter le paragraphe 23 de la proposition de résolution. Il craint en effet qu'une harmonisation des législations ne se produise vers le haut et qu'au lieu de faciliter les échanges, on rendra ceux-ci plus difficiles en raison d'une augmentation des interdictions.

La Conférence adopte les paragraphes 1 à 17 de la proposition de résolution.

La Conférence adopte l'amendement n° 1 de M. HARMEGNIES sur le paragraphe 18 de la proposition de résolution.

La Conférence adopte les paragraphes 19 à 22.

La Conférence adopte le paragraphe 23.

La Conférence adopte les paragraphes 24 à 41.

La Conférence adopte l'ensemble de la proposition de résolution.

Rapport de M. AIGNER sur la politique communautaire d'aide au développement

La Conférence adopte la proposition de résolution.

Rapport de M. GLINNE sur la coordination de l'action des partenaires de l'Association dans le cadre des organisations internationales

La Conférence adopte les paragraphes 1 et 2 de la proposition de résolution.

Au paragraphe 3, la Conférence est saisie de l'amendement n°1 de M. FELLERMAIER.

M. GON COULIBALY remercie M. le Président Achenbach d'être intervenu auprès du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne en vue de la ratification de l'accord sur le cacao. Il se félicite de ce que la République fédérale d'Allemagne ait donné suite au voeu exprimé à ce sujet par la Côte d'Ivoire et marque son accord sur l'amendement.

La Conférence adopte l'amendement n° 1 et le paragraphe 3 ainsi modifiés.

La Conférence adopte les paragraphes 4 et 5.

La Conférence adopte l'ensemble de la proposition de résolution.

---o---

Date et lieu de la prochaine réunion

Le PRESIDENT annonce que la date et le lieu de la prochaine réunion annuelle de la Conférence seront communiqués ultérieurement.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance d'aujourd'hui, rédigé au fur et à mesure des débats, est adopté.

Clôture de la 9e Réunion Annuelle

M. KASONGO remercie, au nom de la délégation de la République du Zaïre, tous ceux qui ont exprimé leur gratitude aux autorités zaïroises de leur hospitalité. Celle-ci leur a été offerte de tout coeur, dans l'esprit d'ouverture pratiqué par le Président Mobutu et la République du Zaïre à l'égard de toutes les bonnes volontés. L'orateur se déclare satisfait de ce qui a été fait à Kinshasa et espère que les prochaines réalisations pourront s'appuyer sur cet acquis.

(Applaudissements)

Le Président souligne encore une fois la gratitude de la Conférence à l'égard des autorités zaïroises. Par l'intermédiaire du Président du Conseil Législatif National, il adresse les remerciements de la Conférence au Président Mubutu Sese Seko.

(Applaudissements)

Le Président déclare chose la 9e Réunion Annuelle de la Conférence Parlementaire de l'Association.

La séance est levée à 10 heures.